



URBANISME

**MISE EN LIGNE LE 01-07-2024**

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 17306 24 00107

Date de demande du 09/02/2024

Adresse des travaux :

84 Avenue DU MAINE ARNAUD - Allée des

Loriots

17200 ROYAN

DESTINATAIRE

Madame Francine RAVET

12 bis rue René Seguin

17430 SAINT-HYPPOLYTE

Affaire suivie par Mme BONNET Stéphanie

Objet : Rejet tacite

Envoi sur GNAU

Madame,

Vous avez déposé une demande Déclaration préalable - Lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager à la mairie de Royan le 09/02/2024.

Par lettre du 19/02/2024 notifiée le 24/02/2024, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- DP10. : Un plan coté dans les trois dimensions faisant apparaître la ou les divisions projetées [ Art. R. 441-10 c) du code de l'urbanisme]. Le plan de division n'indique rien concernant l'accès véhicule, merci de le matérialiser.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 24/05/2024, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

En conséquence, vous pourrez déposer une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



ROYAN, le 19/06/2024  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Didier SIMONNET